

SÉANCE DU 25 MAI 2020

Ordre du jour :

- Élection du Maire et des adjoints

Par suite d'une convocation en date du 18 mai 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le lundi 25 mai 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Rémi BESSERER, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Nicolas GIROD, André MORARD, Damien PERNOUD, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : GEORG Céline

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard CHASSOT, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

ÉLECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal (M. MORARD André) a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme GIUSTI Marie-José et M. PERNOUD Damien.

Chaque conseiller a pris part au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Ont obtenu des voix :	Jérémie COURLET : 13 voix

M. COURLET Jérémie a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. COURLET Jérémie, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées.

Il est alors procédé à l'élection des adjoints :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls :	
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu des voix :	ETTORI Carole : 13 voix MORARD André : 2 voix

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mme ETTORI Carole ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : Mme ETTORI Carole

2^{ème} adjoint : M. REY-GORREZ Sébastien

3^{ème} adjoint : Mme DEROBERT Christelle

4^{ème} adjoint : M. GIROD Nicolas

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.